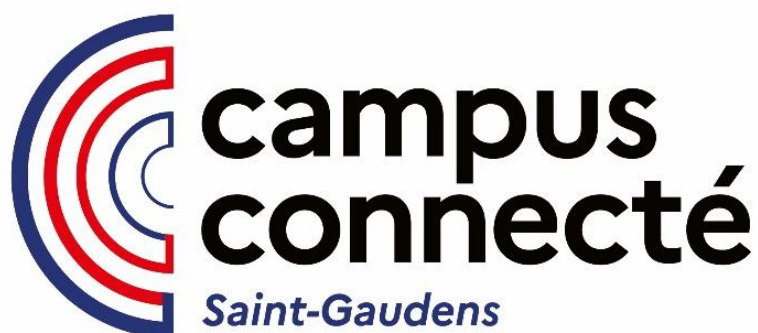




Contrat d'accueil et d'accompagnement

« Assurer la qualité de l'apprentissage »

Session 2026/2027

J'ai signé ce contrat car je veux :

Projet financé par le Secrétariat Général pour l'Investissement dans le cadre du PIA3 - Territoires d'innovation pédagogique sous l'égide de France 2030 - Opéré par la Caisse des Dépôts et porté par la ...



Mairie de Saint-Gaudens

Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées

Situé au
12 rue Robert Schumann
31800 Saint Gaudens

**Le présent contrat règle les rapports entre :
le Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées et l'étudiant(e) signataire.**

DATE :

NOM :

PRÉNOM :

Table des matières

Article 1	Objet du contrat	4
Article 2	Présentation des parties	4
Article 3	Nature et caractéristiques des modalités	5
Article 4	Organisation du Campus Connecté	5
Article 5	Objectifs et engagements de l'étudiant	6
Article 6	Engagements du Campus Connecté	6
Article 7	Protection des données à caractère personnel	7
Article 8	Interruption ou cessation de l'accompagnement	7
Article 9	Responsabilité	7
Article 10	Différend	7
Article 11	Acceptation du règlement intérieur	7
Article 12	Durée du Contrat	8

Annexes au contrat :

Règlement intérieur

Autorisation de droit à l'image

Article 1 : objet du contrat

En exécution du présent contrat, le Campus Connecté organise le déroulé des études en enseignement à distance, conformément aux dispositifs de formation communiqués par les universités ou les établissements d'enseignement supérieur.

Le cœur de l'initiative repose sur l'ensemble des moyens qui permettent d'encadrer les étudiants. Le tutorat et le suivi focalisé sur la motivation de chaque étudiant, dans des lieux "près de chez soi" permettent à la fois de lever les barrières matérielles, environnementales mais surtout les freins à l'apprentissage : chaque étudiant sera encadré, soutenu, accompagné individuellement par un professionnel qualifié.

Cette personnalisation de l'accompagnement est un des piliers de la réussite du dispositif. Il s'agit d'accompagner chacun vers la réussite, en fonction de la réalité de son quotidien et de ses aspirations personnelles.

Cet accompagnement repose sur une relation de confiance, de dialogue et de responsabilisation progressive de l'étudiant dans son parcours de formation.

*Le Campus connecté est un espace de travail individuel et collectif dédié à l'accompagnement et au suivi d'étudiants suivant des formations à distance avec son matériel informatique et/ou celui qui est mis à sa disposition. Les tuteurs qui animent le Campus connecté **accueillent et accompagnent chaque jour les étudiants individuellement et collectivement afin de vérifier la régularité de leur travail et encourager la motivation.***

Cet accompagnement est un facteur clé de réussite dans l'enseignement supérieur.

Le présent contrat s'inscrit dans le cadre du règlement intérieur du Campus connecté, remis à l'étudiant lors de son inscription et dont il reconnaît avoir pris connaissance.

Article 2 : Présentation des parties

Le contrat est établi entre :

Madame / Monsieur (rayer la mention inutile)

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Niveau de formation actuel :

Parcours de formation visé :

à l'établissement :

et le Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées, dispositif du Ministère en charge de l'enseignement supérieur, porté par la commune de Saint-Gaudens représenté ici par sa directrice Mme Magali Armagnac

Courriel : campusconnecte@stgo.fr

Tel : 06.71.75.07.35 / 05.36.85.18.3

Article 3 : Nature et caractéristiques des modalités

L'étudiant déclare avoir pris connaissance, préalablement à la signature du présent contrat, du dispositif d'accueil et d'accompagnement présenté par le coordinateur du Campus connecté : emploi du temps, objectifs, modalités d'accompagnement, horaires, moyens pédagogiques mis en œuvre et fonctionnement général du dispositif.

Article 4 : Organisation du Campus Connecté

L'inscription de l'étudiant au Campus Connecté aura valeur pour la durée de la formation à laquelle il est inscrit et ne dépassera pas la durée d'une année universitaire.

Afin de favoriser la réussite dans les études, le rythme de présence de l'étudiant est défini conjointement avec l'équipe tutorale dans le cadre d'un accompagnement personnalisé.

Ce volume peut faire l'objet d'aménagements tenant compte de la situation personnelle, professionnelle, sociale ou médicale de l'étudiant. Les étudiants ayant besoin d'aménagements particuliers (mobilité, santé, famille, emploi) doivent le mentionner à l'équipe tutorale qui mettra tous moyen en œuvre pour les adaptations nécessaires.

L'accueil et l'accompagnement des étudiants se déroulent sur le site du Campus Connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées, situé 12 rue Robert Schumann à 31800 Saint Gaudens. Le Campus connecté est ouvert, hors fermeture administrative estivale, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 sans interruption.

L'étudiant, désigné ci-dessous, **s'engage à être présent** au Campus connecté selon les plages indiquées ci-dessous : *(renseigner les temps de présence en complétant au minimum 4 plages horaires)*

	MATIN		APRÈS-MIDI		TOTAL
Lundi	de	à	de	à	
Mardi	de	à	de	à	
Mercredi	de	à	de	à	
Jeudi	de	à	de	à	
Vendredi	de	à	de	à	
TOTAL					

Le planning de présence peut être réévalué au cours de l'année universitaire en fonction de l'assiduité, des résultats obtenus, de l'investissement dans la formation ou des besoins d'accompagnement identifiés par l'équipe tutorale.

Les plages horaires incluent à la fois les temps de travail en autonomie, les ateliers pédagogiques et les suivis réguliers avec le tuteur/coordonnateur.

Un planning annuel et un emploi du temps seront construits dès le début du parcours, ils seront les outils du **suivi de l'assiduité de l'étudiant**.

Article 5 : Objectifs et engagements de l'étudiant

Objectif(s) de l'étudiant :

	Situation actuelle	Objectif
Parcours d'études		
Projet professionnel		
Projet personnel		
Ressources pour le projet		

Les engagements suivants ont pour objectif de permettre un accompagnement efficace, de favoriser la régularité du travail et de créer les conditions nécessaires à la réussite du parcours de formation.

Pour atteindre son (ses) objectif(s) de formation, l'étudiant s'engage à :

- respecter le volume horaire défini avec l'équipe tutorale ; Je m'engage ☐
- respecter le planning établi dans le cadre de son accompagnement ; Je m'engage ☐
- informer le Campus connecté de toute absence ou modification de situation ; Je m'engage ☐
- adopter une démarche active, régulière et effective de travail ; Je m'engage ☐
- réaliser les travaux demandés dans le cadre de sa formation ; Je m'engage ☐
- participer aux ateliers méthodologiques et aux temps collectifs obligatoires ; Je m'engage ☐
- se présenter aux rendez-vous individuels de suivi ; Je m'engage ☐
- transmettre les relevés de notes et résultats nécessaires au suivi pédagogique ; Je m'engage ☐
- respecter les modalités de suivi de présence mises en place par le Campus connecté ; Je m'engage ☐
- respecter le règlement intérieur. Je m'engage ☐

Des objectifs ou engagements complémentaires pourront être définis individuellement au cours de l'accompagnement pédagogique.

En cas de difficulté dans le respect de ces engagements, un dialogue et un accompagnement adaptés seront privilégiés. Toutefois, des mesures disciplinaires pourront être engagées conformément au règlement intérieur lorsque la situation le nécessite.

Article 6 : Engagements du Campus Connecté

En contrepartie, le Campus Connecté s'engage à :

- Fournir un accompagnement personnalisé à chaque étudiant. À ce titre, chaque étudiant bénéficie du suivi d'un tuteur chargé de l'accompagner dans son parcours de formation, sa méthodologie de travail, son organisation et sa persévérance dans les études.
- Proposer des temps d'accompagnement collectifs et individuels favorisant la réussite dans les études : ateliers méthodologiques, interventions extérieures, actions d'ouverture culturelle ou de découverte du territoire et du monde professionnel
- Mettre à disposition les outils et les moyens adéquats (internet, ordinateurs...)
- Ouvrir son site selon les horaires suivants : de 8 h 30 à 17 h 30 du lundi au vendredi
- Mettre à la disposition les locaux permettant également la détente et la restauration personnelle
- Veiller au respect de la confidentialité des informations personnelles communiquées dans le cadre de l'accompagnement.

Le Campus connecté veille à proposer un cadre de travail favorisant l'autonomie, la persévérance et le bien-être des étudiants dans leur parcours d'enseignement supérieur.

Article 7 : Protection des données à caractère personnel

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent contrat font l'objet d'un traitement destiné au suivi administratif et pédagogique des étudiants du Campus connecté.

Conformément à la réglementation en vigueur relative à la protection des données personnelles, l'étudiant dispose d'un droit d'accès, de rectification et, le cas échéant, de suppression de ses données. Pour toute question relative au traitement de ses données personnelles, l'étudiant peut consulter les informations disponibles sur le site du Campus connecté ou contacter la structure gestionnaire.

Article 8 : Interruption ou cessation de l'accompagnement

En cas d'absence prolongée non justifiée ou de défaut répété de réponse aux sollicitations du Campus connecté, la direction pourra engager une procédure de cessation d'accompagnement.

En cas d'interruption volontaire de son accompagnement au sein du Campus connecté, l'étudiant s'engage à en informer la direction dans les meilleurs délais par courrier ou par courrier électronique. Cette information devra être adressée :

Mairie de Saint-Gaudens

Rue de Goumetx

31800 Saint-Gaudens

À l'attention du Campus connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées

et par courrier électronique à l'adresse : campusconnecte@stgo.fr

Article 9 : Responsabilité

Les étudiants doivent souscrire une assurance Responsabilité Civile couvrant les dommages causés de leur fait sur le site du Campus Connecté.

Chaque étudiant demeure responsable de ses effets personnels au sein du Campus connecté.

Article 10 : Différend

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera réglé devant la juridiction administrative territorialement compétente, à savoir le Tribunal administratif de Toulouse.

Article 11 : Acceptation du règlement intérieur

L'étudiant reconnaît avoir reçu un exemplaire du règlement intérieur du Campus connecté Saint-Gaudens Comminges-Pyrénées ainsi que les documents annexes associés.

Il s'engage à respecter l'ensemble des dispositions applicables pendant toute la durée de son accompagnement au sein du dispositif.

Article 12 : Durée du contrat

Le présent contrat porte sur la période :

du/...../..... au/...../.....

Fait le à

L'étudiant,

NOM :

PRÉNOM :

Le coordinateur du Campus Connecté

NOM :

PRÉNOM :

« Lu et approuvé » et signature

« Lu et approuvé » et signature

Exemple : NE PAS IMPRIMER